

LE COMMISSAIRE DU SILA L'A CONFIRMÉ

60 éditeurs étrangers interdits à la rencontre d'Alger

Le commissaire du Salon international du livre d'Alger (SILA) a reconnu, hier, sur les ondes de la radio Chaîne III, qu'une soixantaine d'éditeurs étrangers ont été interdits de prendre part à cette manifestation.

Abder Bettache - de la tenue du Salon international du livre d'Alger (Le Soir) - Selon l'invité de la radio, M. Smaïn Améziane qui, «cette décision a été prise après que des instructions d'en haut ont été données pour faire un toilettage à l'occasion

encore moins les raisons de cette décision.

Ceci étant, le commissaire du SILA 2009 a indiqué qu'il a été enregistré 424 participants, dont 110 invités étrangers, tout en portant à l'attention des auditeurs de la radio que le «prochain SILA (2010) aura comme invité d'honneur la Suisse». Il est à rappeler que pour cette édition, «El-Qods était l'invité d'honneur». Sur un

autre plan, M. Smaïn Améziane, accompagné pour la circonstance de l'attaché de presse du SILA, en l'occurrence M. A b d e l l a h Benadouda, qui est par ailleurs éditeur, a déclaré que pas moins de 150 000 visiteurs ont été enregistrés et que le choix du site de Ben-Aknoun, lieu de la tenue dudit salon, a été décidé au regard de la lenteur des négociations enga-

gées avec les responsables de la Safex».

«Les négociations ont été entamées en août dernier et jusqu'au 8 septembre, les choses n'avaient pas évolué», a-t-il précisé, d'où l'option prise pour le chapiteau du complexe Mohamed-Boudiaf.

Saisissant l'opportunité de son passage à la radio, le commissaire du SILA a lancé un appel pour la création d'un lieu

d'exposition à l'image de celui de 2009, tout en mettant en exergue la politique du département de la Culture, concernant la politique du livre.

Enfin, l'invité de la Chaîne III a indiqué qu'«au cours de ce salon, 48 conférences de haut niveau et des tables rondes ont été organisées» sur différents thèmes.

A. B.

ASSURANCES

38,7 milliards réalisés au 1^{er} semestre 2009

Le secteur des assurances a réalisé, durant le premier semestre 2009, un chiffre d'affaires de 38,7 milliards de dinars, en hausse de 4% par rapport à la même période de 2008. Selon une note du Conseil national des assurances (CNA), la branche automobile arrive en première position avec 42 % et une croissance de 20,9 %. Cette hausse s'explique par l'augmentation du tarif de la garantie RC obligatoire et les garanties facultatives.

Selon le CNA, le resserrement du crédit ajouté à la taxe automobile a entraîné une baisse relative des achats et donc des importations de véhicules (seulement 153 292 véhicules contre 171 277 au 1^{er} semestre 2008).

Toutefois, en dépit de cette baisse, la valeur globale des véhicules importés (142,234 milliards de dinars) a augmenté, expliquant ainsi en partie la hausse enregistrée dans la production des risques non obligatoires.

Egalement, les assurances de personnes ont crû de 22,7 % sous l'effet des augmentations enregistrées dans les garanties assurance groupe et assurance décès.

La croissance de la branche doit également à la vente de la garantie «individuelle accidents» lors de la souscription du contrat automobile. D'autre part, la branche des Risques agricoles a connu une hausse de 16 % grâce à la performance réalisée en assurance de la production animale suite à la signature de conventions en matière d'assurance bovine notamment. Néanmoins, le chiffre d'affaires de cette branche demeure faible (moins de 1 % de la production totale).

Les assurances IARD et transports en baisse

Par ailleurs, la branche IARD (Incendies, Accidents et Risques divers) a marqué une baisse de 12,7 % par rapport au 1^{er} semestre 2008. Ceci s'explique essentiellement par les baisses enregistrées dans la branche incendie (-11 %) en raison de l'enregistrement pour 6 mois et non 12 mois de la prime de Sonatrach.

Hors contrat Sonatrach, la branche a connu une quasi-stagnation durant ce semestre. De même, la branche a reculé à cause de l'importante baisse de près de -34 % de la branche engineering, expliquée par le ralentissement des grands projets de construction notamment.

Quant à l'assurance des catastrophes naturelles, elle a enregistré une baisse de près de 10 %, son poids ne dépassant pas 6% de la production de l'IARD et 2 % du chiffre d'affaires sectoriel. Egalement, la production de la branche transports (-8,7 %) provient essentiellement de la régression du chiffre d'affaires de la garantie corps aérien, expliquée par le décalage dans la comptabilisation de la prime du contrat Air Algérie.

Selon la même note, l'assurance des marchandises transportées a stagné en raison du ralentissement de la production de la garantie facultés maritimes.

Aussi, l'assurance crédit a reculé de 22,2 % en raison des baisses constatées dans la production de l'assurance du crédit à la consommation et du crédit immobilier, malgré la hausse de 2 % de la production dans l'assurance du crédit interentreprises.

C. B.

NOUREDDINE MOUSSA DEPUIS ORAN :

«La résorption de l'habitat précaire est une question de temps»

Noureddine Moussa, ministre de l'Habitat, a déclaré samedi dernier lors d'une visite effectuée à la wilaya d'Oran, que son département œuvre toujours pour la résorption de l'habitat précaire (RHP), et de préciser que la réalisation de pas moins de 270 000 logements dans ce sens a été inscrite jusque-là, depuis 2007.

Ben Aziz - Oran (Le Soir) - A la même occasion, le ministre a assuré que son département est plus que jamais décidé à mettre un terme au phénomène des «chantiers éternels».

Pour Noureddine Moussa, «le problème des constructions non achevées sera résolu, même si cette tâche s'avère actuellement un peu difficile», et ceci, dit-il, afin de redonner aux villes algériennes leur charme architectural, en application des dispositions contenues dans la nouvelle loi de construction, en l'occurrence la loi 08-15 du 20 juillet 2008.

Lors d'une conférence de presse animée samedi dernier au siège de la wilaya, M. Noureddine Moussa a déclaré que «dans le cadre de la loi de finances de 2009, de même qu'en 2007 et 2008, il y a eu l'inscription de pas moins de 70 000 logements dédiés à la résorption de l'habitat précaire, et ce, à l'échelle nationale», avant d'ajouter que «chaque wilaya



Photo : Samir Sid

«Impliquer davantage les maîtres d'œuvre».

bénéficiera d'un quota selon ses besoins».

Ces programmes de construction de nouveaux logements serviront, selon le ministre, à recaser progressivement les familles qui vivent actuellement dans des maisons menaçant ruine, dont le nombre avoisine selon un décompte datant de l'année 2007 et avancé par le ministre, 535 000 habitations, parmi lesquelles 92 000 construites en zinc, 180 000 en argile (notamment au sud du pays, Adrar, El Oued et Ouargla) et 188 000 maisons classées insalubres, sans piliers, etc.

«Il ne faut surtout pas oublier que la procédure de réalisation de ce type de projet est importante et nécessite, en moyenne, pas moins d'une année et demie pour

l'achèvement des études, la viabilisation des terrains sélectionnés, la soumission des projets, ainsi que d'autres procédures administratives et techniques», a précisé le ministre.

«Dans notre programme quinquennal 2010-2014, il sera question de la construction de 1 million de logements», a assuré le ministre qui affirme que la résolution du problème du logement n'est qu'une question de temps. Par ailleurs, Noureddine Moussa avait auparavant procédé à l'inauguration des travaux de la rencontre régionale qui a été organisée au siège de la wilaya d'Oran à laquelle ont pris part l'ensemble des autorités locales concernées par la nouvelle loi de construction.

Le ministre avait expliqué qu'un intérêt particulier sera, désormais, accordé à l'aspect esthétique des tissus urbanistiques.

«Le choix de l'architecture extérieure des façades ne relève pas du droit du propriétaire de l'édifice, c'est la collectivité qui tranche là-dessus», a martelé le ministre qui a souligné que «le particulier ne peut plus décider désormais librement que concernant l'aménagement de l'intérieur de son domicile», et même cela en respectant les normes en vigueur.

D'autre part, selon le ministre, cette nouvelle loi impliquera davantage la responsabilité des maîtres d'œuvre (entrepreneurs, etc.), si jamais des non-conformités sont constatées.

B. A.